Délibération n° 2021-04

<u>OBJET</u> : Débat d'Orientations Budgétaires 2021

E X P O S É

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, deux mois maximum avant l'examen du Budget Primitif.

Ce document a été examiné lors de la commission «Finances» réunie le 2 février 2021.

D É C I S I O N

Le Conseil Municipal par son vote prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'année 2021.

Les propositions sont adoptées par 29 voix
Abstentions: 4 (MM. BARON, GAUDIN,
Mmes LEGRAIS-OZBERK, ORAIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant
Au Marché Couvert, le 11 février 2021

Le Maire

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210216-635-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 16-02-2021

Publication le : 17-02-2021

Le Maire,
Alain HUNAULT

Mairie de CHATEAUBRIANT Loire-Atlantique